

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC35

présenté par

Mme Genevard, Mme Le Grip, M. Hetzel, M. Cordier, M. Cinieri, Mme Duby-Muller,
Mme Poletti, Mme Kuster, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Bazin-
Malgras, M. Perrut, Mme Valentin, M. Dive, M. Jean-Pierre Vigier, M. Brun, M. Gosselin,
M. Masson, M. de Ganay et Mme Lacroute

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« personnalisés »,

insérer les mots :

« propres aux exigences des formations proposées et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réussite des étudiants dépend aussi de l'aptitude de ces derniers à satisfaire aux exigences de la formation.

Ainsi, il semble logique de le rappeler dès l'article socle de la loi.